

PRIX

Le Nobel de physique à John Hopfield et Geoffrey Hinton

Le prix Nobel de physique a récompensé mardi le psychologue cognitif britannico-canadien John Hopfield, 91 ans, et le scientifique américain Geoffrey Hinton, 76 ans, pour leurs découvertes fondamentales sur « l'apprentissage automatique » notamment utilisé dans le développement de l'intelligence artificielle, a annoncé le comité Nobel. « Les deux lauréats du prix Nobel de physique de cette année ont utilisé des outils de la physique pour développer des méthodes qui sont à la base des puissants systèmes d'apprentissage automatique d'aujourd'hui », a indiqué le jury dans son communiqué.

Le Nobel de physique s'accompagne d'une récompense de onze millions de couronnes (970.000 euros). Cette somme est divisée à parts égales entre les deux lauréats. AFP

SOCIAL

Les syndicats de bpost déposent un préavis de grève



© BELGA

Le front syndical de bpost a déposé un préavis de grève ce mardi. Pour cause : de mauvaises conditions de travail et les développements récents de l'entreprise. Les syndicats pointent, entre autres, « l'absence de concertation sociale », un « plan stratégique inadéquat », des économies « qui reposent de manière récurrente sur les épaules du personnel », et un non-respect des « intérêts des employés ».

ENTREPRISES

Quelque 450 pertes d'emploi depuis la franchisation des magasins Delhaize

Un an après les premières franchisations des magasins Delhaize intégrés, 450 travailleurs et travailleuses ont déjà quitté l'enseigne au lion à Bruxelles et en Wallonie, et n'ont pas été remplacés, indique mardi la CNE. Alors que le processus de franchisation devrait arriver à son terme en novembre, plus de 10 % des quelque 4.300 membres du personnel à Bruxelles et en Wallonie « ne sont (donc) déjà plus là », constate le syndicat chrétien. Il s'agit de démissions, de départs pour force majeure médicale, de pensions ou autres. Ces personnes sont « poussées vers la sortie » et ne sont pas remplacées, ce qui entraîne une dégradation des conditions de travail du personnel restant, explique Myriam Djegham, secrétaire nationale de la CNE. Le syndicat affirme que les repreneurs visent « les temps partiels médicaux et les travailleurs plus âgés », leur reprochant de « coûter trop cher » ou les poussant à partir en cas de désaccord. Le syndicat dénonce aussi que certains magasins ouvrent le dimanche toute la journée, « ce qui est illégal », explique M^{me} Djegham. BELGA

DISCRIMINATIONS

Santé et travail : les femmes face à des inégalités persistantes

Le nombre de personnes en incapacité de travail augmente de façon constante. Mais ce sont les femmes qui paient le prix fort. Troubles psychiques, maladies chroniques et responsabilités familiales pèsent plus lourdement sur elles, creusant un écart de genre qui continue de se renforcer.

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

En matière de santé, femmes et hommes ne sont toujours pas égaux. Les femmes vivent certes plus longtemps, mais elles passent une plus grande partie de ces années « bonus » en mauvaise santé. En cause : des différences biologiques insuffisamment considérées par la recherche et la prise en charge médicales, mais aussi des inégalités façonnées socialement qui se répercutent sur le marché du travail, analysait en avril dernier l'institut de santé publique Sciensano dans un rapport.

L'inégalité des sexes et des genres en matière d'incapacité de travail pour raisons médicales est rarement abordée, constatent par ailleurs les Mutualités libres, dans un document à l'attention des politiques publié ce mercredi. Or, un écart significatif entre les hommes et les femmes se mesure également dans les invalidités de longue durée (plus de 12 mois), ici aussi visiblement marquées par des différences socio-économiques, biologiques et culturelles, alertent les Mutualités libres, sur la base des chiffres de Sciensano, du Bureau du plan, du Conseil supérieur de l'emploi et de l'Inami.

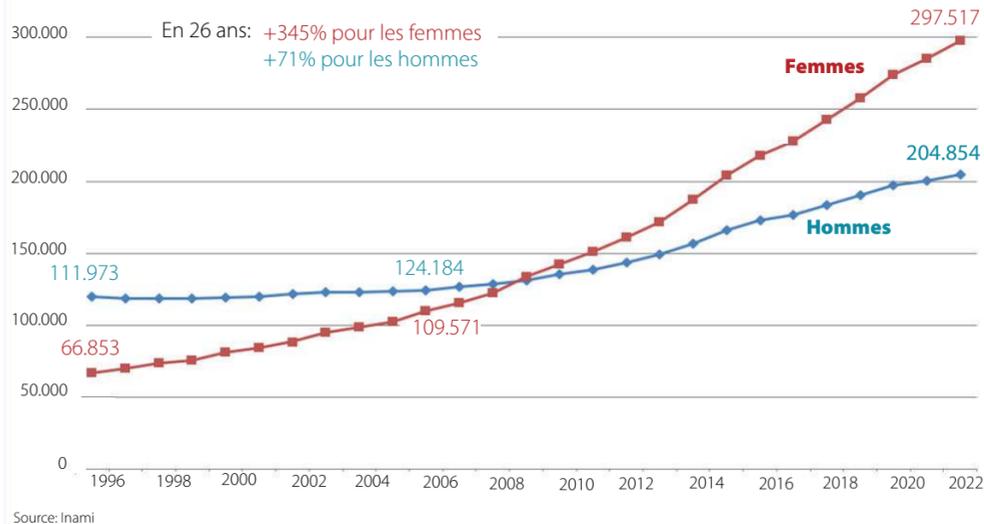
Les troubles psychiques et musculo-squelettiques, principales causes d'invalidité

En tête des causes d'incapacité de travail longue durée figurent les troubles psychiques (36,9 %, tous sexes confondus, en 2022), suivis par les troubles musculo-squelettiques, soit les maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (31,7 %). Mais ici aussi, ce sont les femmes qui trinquent le plus : sept périodes d'incapacité de travail de plus de 6 mois due à un burn-out (69,4 %), à des troubles de l'humeur (64,9 %) ou à des troubles anxieux (68,1 %) sur dix concernent des femmes. Idem pour les troubles musculo-squelettiques qui représentent 32,5 % des incapacités de travail chez elles, contre 30,6 % chez les hommes. Les femmes semblent par ailleurs plus vulnérables aux maladies chroniques comme la fibromyalgie, l'arthrite, ou des troubles auto-immunes, qui peuvent entraîner des incapacités de travail à long terme pendant leurs années d'activité : 28 % d'entre elles contre 23 % d'entre eux, selon le Conseil supérieur de l'emploi. Cette prévalence peut s'expliquer en partie par des facteurs biologiques, mais aussi par des rôles sociaux qui augmentent leur charge mentale et leur stress.

Si le nombre de personnes en invalidité augmente significativement depuis les années 2000, aussi bien chez les travailleurs que les travailleuses, la croissance est beaucoup plus forte chez les femmes que chez les hommes. En 26 ans (de 1996 à 2022), le nombre de personnes en invalidité a crû de 345 % chez les premières et de 71 % chez les seconds. Une inégalité de genre encore plus marquée lorsqu'on s'intéresse au pourcentage de personnes invalides par rapport à la population active plutôt qu'au nombre de personnes en invalidité en valeur absolue, soulignent les Mutualités libres.

« Nous observons beaucoup plus de femmes en incapacité de travail de longue durée qu'auparavant, et ce depuis 2009. L'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail et le relèvement de l'âge de la retraite jouent

Augmentation continue du nombre de personnes en invalidité en Belgique



certainement un rôle, mais des facteurs plus structurels sont également en jeu », décortique l'économiste de la santé Güngör Karakaya, expert scientifique des Mutualités libres. Les femmes sont en effet souvent plus exposées aux responsabilités familiales et informelles, comme l'aide aux personnes âgées ou malades, ce qui augmente leur risque d'invalidité : « Environ deux tiers des aidants proches sont des femmes, souvent chargées d'aider un parent dépendant ou un enfant ma-

menée l'an dernier auprès de 2.408 salariées belges révèle qu'un tiers sont actuellement ménopausées, dont quasi 90 % ressentent ou ont déjà senti des symptômes de ménopause (insomnie, épuisement, humeur dépressive, perception moins bonne de la santé...). La ménopause provoque également un changement de densité osseuse qui entraîne une prévalence d'ostéoporose près de 10 fois plus fréquente chez les femmes qui présentent par ailleurs un risque accru de maladies cardiovasculaires, en partie expliquées par les changements hormonaux liés à la ménopause. De plus, les symptômes des maladies cardiovasculaires sont souvent moins évidents chez les femmes et varient selon le sexe, rendant leur reconnaissance plus difficile.

« Nous observons beaucoup plus de femmes en incapacité de travail de longue durée qu'auparavant, et ce depuis 2009. L'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail et le relèvement de l'âge de la retraite jouent certainement un rôle, mais des facteurs plus structurels sont également en jeu »

Güngör Karakaya
Economiste de la santé, expert scientifique des Mutualités libres

« Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans des emplois à temps partiel ou faiblement rémunérés, ce qui influence directement leur santé et leur incapacité de travail », analyse Güngör Karakaya. Elles sont en outre davantage exposées à la violence, sur leur lieu de travail comme dans l'espace public ou privé.

La santé des femmes est insuffisamment considérée non seulement dans les essais cliniques et la prise en charge médicale, mais aussi dans la société même où un tabou demeure concernant les questions de santé reproductive qui peuvent mener à des périodes d'incapacité de travail. Les femmes en âge de procréer sont confrontées à des problèmes liés à la fertilité, aux menstruations et à des maladies chroniques souvent sous-diagnostiquées (endométriose, fibromes, syndromes des ovaires polykystiques...).

Une même ignorance s'observe pour la ménopause et la périménopause. Une étude de l'UGent et de Secorex

celles relatives à la santé et au travail », exhorte Güngör Karakaya. « Les politiques de santé doivent être revues de façon multidimensionnelle, prenant en compte l'emploi, la vie sociale et les spécificités des femmes. » L'article 10 de notre Constitution consacre l'égalité entre les hommes et les femmes. Il reste du chemin à parcourir pour la garantir.

Des recommandations à l'égard des politiques

On le voit, des domaines importants de la santé féminine demeurent largement ignorés. Pour combler ce fossé hommes-femmes dans les soins de santé, les Mutualités libres formulent une série de recommandations à l'attention des politiques, comme renforcer les campagnes d'information sur la ménopause et l'endométriose, soutenir l'égalité des genres sur le marché du travail, et améliorer les politiques de santé en tenant compte des spécificités féminines. « Il est crucial de promouvoir une politique d'égalité des genres dans toutes les politiques publiques, y compris

celles relatives à la santé et au travail », exhorte Güngör Karakaya. « Les politiques de santé doivent être revues de façon multidimensionnelle, prenant en compte l'emploi, la vie sociale et les spécificités des femmes. » L'article 10 de notre Constitution consacre l'égalité entre les hommes et les femmes. Il reste du chemin à parcourir pour la garantir.